



No de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Emilien Beauhieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-121-19

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-122-19

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion et de la réunion spéciale

Il est proposé par Linda Levesque

que le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par Alain Thériault

que le procès-verbal de la réunion spéciale du 17 juin 2019 soit accepté tel que rédigé.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30-06--2019 de 161,624.20 \$ au compte courant et de 112,538.20 au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-123-19

Approbation des comptes

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Liste des comptes à payer juillet 2019

1.	Petite caisse	Pauline Bossé	60.00	
		Poste Canada	39.85	
		Épicerie 4 Sous	<u>8.70</u>	108.55
2.	Petite caisse	Rita Dubé (linge nouv. Arrivant)	42.00	
		Poste Canada	60.95	
		Korvette (miroir camping)	17.25	



No de résolution
ou annotation

	Pauline Bossé	30.00	
	Jeanine Castonguay (ménage roulotte)	<u>105.00</u>	255.20
3.	Bell Canada municipalité Cantine & Caserne		460.86
4.	Hydro Québec (Centre Communautaire, garage)		1,252.45
5.	Bell Mobilité (Denis, employé)		39.00
6.	Bell Canada (internet garage)		91.93
7.	BMR		1,287.19
8.	Eccocup		186.86
9.	Hydro (bureau, pompier, cantine)		1,563.67
10.	P. Beaulieu Électrique		1,526.40
11.	Construction Michaud Tennis (compacteur)		77.03
12.	MLSR (gasket)		42.68
13.	G.R. Farm Équipement		28.69
14.	Pétrole Jacques Larochele		691.41
15.	Zap Bas St-Laurent		201.21
16.	Roger A Pelletier		178.23
17.	Bétonnières du Golfe Inc		316.18
18.	Le Coin du Sport (but de baseball)		247.19
19.	MRC de Témiscouata)		347.16
20.	Service Kopilab		166.45
21.	Pisciculture Pohénégamook		1,555.00
22.	Club Lions Dégelis		225.00
23.	Mon Buro		71.96
24.	R.I.D.T		7,524.45
25.	Notrax		41.39
26.	J.A.St-Pierre et fils		6.88
27.	Denis Moreau (frais représentant)		945.30
28.	Place du Travailleur (gant, bec verseur)		136.25
29.	Centre Horticole Du Témiscouata		141.35
30.	Épicerie 4 Sous		95.67
31.	Joseph Dumont (terre & pelle)		16,855.87
32.	Irving (propane cantine)		371.16
33.	Carrefour du camion		669.26
34.	Service Incendie TSL		36.79
35.	Meuble Dégelis (matelas camping)		458.00
36.	ADMQ (colloque de zone)		65.00
37.	Isabelle Bérubé (frais de déplacement)		667.35
38.	Aménagements Lamontagne		10,709.92
39.	Éditions juridiques FD		77.70
40.	Excavation Patoine		4,049.98
41.	Bureau de la publicité (avis de mutation)		8.00
42.	Laboratoire Diesel		2,598.44
43.	Libertevision		25,557.80
44.	R.M.G. Prévention		149.46
45.	Coop de services pétroliers		609.92
46.	Société Mutuelle de prévention		60.25
47.	Com. Scol. du Fleuve et des Lacs		118.08
48.	Livre Tout		<u>29.88</u>
	Total		82,904.45
49.	Guy Morin (camping)		17.83
50.	MLSR (souffleuse)		38.03
51.	Pétroles J Larochele, diesel clair		1,686.45
52.	RMG Prévention : fourniture protection		66.63
53.	Emilien Beaulieu frais déplacement		126.00
54.	Groupe BMR ampoules, vis		17.45
55.	Plomberie G.M. fourniture plomberie plage		14.06
56.	Électronique Mercier		<u>63.44</u>
	Grand Total		84,934.34

Jacques Lavoie : Suivi

Suite à l'envoi d'une lettre recommandée pour aviser M. Lavoie de régler sa dette, cette lettre est revenue avec la mention partie sans laisser d'adresse. Après avoir communiqué avec la municipalité de St-Modeste, il n'avait pas d'autre adresse ou information à nous donner pour retrouver M. Lavoie.

Après délibération,

il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le directeur général à rayer ce compte des livres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion RG-308-2019

M. Alain Thériault, conseille donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 308-2019 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

Présentation du projet de règlement 308-2019 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux

Il y a présentation du règlement 308-2019 permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux ci-dessous reproduit :



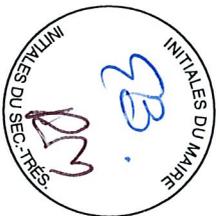
Projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2019

RÈGLEMENT 308-2019 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Packington est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le club de véhicule tout-terrain, Le Club Quad Trans-Témis sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Packington pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Alain Thériault lors de la séance de ce conseil, tenue le 8 juillet 2019;

À ces causes, sur proposition de _____, il est unanimement résolu :

QUE le 8 juillet 2019, ce conseil adopte le projet de règlement numéro 308-2019 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 308-2019 des règlements de la municipalité de la paroisse de Packington.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Packington, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique au véhicule tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

- ◆ *Route de la Seigneurie* (entre le point A et le point B) 500 mètres
- ◆ Rue Soucy (entre le point C et le point D) 215 mètres
- ◆ Chemin du Détour (entre le point C et le point D) 3418 mètres
- ◆ 8^e et 9^e Rang Sud (entre le point D et le point E) 4211 mètres

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

Article 6 : **RESPECT DE LA SIGNALISATION**

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 : **PÉRIODE DE TEMPS VISÉE**

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide toute l'année durant.

Article 8 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à la séance du _____ 2019

Maire

Directeur général / Secr.-trés.

Intersection de la route du Lac-Jerry et le 7^e Rang

M. Jean-Noël Moreau expose les conclusions suite à la visite pour connaître la distance de visibilité à cette intersection. La norme pour un virage à gauche est de 180 mètres et nous avons 120 mètres. Lors de la rencontre avec BML nous croyons que nous pourrions corriger la situation tel que démontré dans le plan déposé.

RS-125-19

Escalier

Suite à une demande de soumission auprès de trois fournisseurs, une seule soumission a été reçue à savoir Soudure du Tennis au montant de 9,547.\$ plus taxes à prendre sur les lieux.

Après délibération,

il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil retienne la soumission de Soudure du Tennis pour la confection de l'escalier pour rejoindre le palier supérieur au chalet communautaire.

Adoptée à l'unanimité

RS-126-19

Fondation persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

Il est proposé Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington souscrit un montant de 200.\$ à la Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Gala de l'entreprise du Temiscouata

Le Gala de l'entreprise du Temiscouata se tiendra le samedi 19 octobre 2019 à Pohénégamook. Nouveau concept avec coquetel et bouchées à saveur locale. Le coût du billet est de 45.\$ par personne.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil offrira des billets à M. le maire, au directeur général et à M. Denis Clermont, les autres membres du conseil ne démontrant pas d'intérêt. Les personnes pourront être accompagnées s'ils le désirent.

Adoptée à l'unanimité

RS-128-19

Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandatier le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RS-129-19

Colloque ADMQ – Zone Bas-Saint-Laurent Ouest

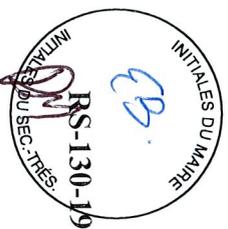
Le colloque aura lieu à la salle communautaire de Saint-Hélène-de-Kamouraska le jeudi 5 septembre prochain.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil autorise le directeur général à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux. Que le Conseil autorise le paiement de l'inscription ainsi que les frais de déplacement pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

États financiers trimestriels

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers trimestriels présentés par le directeur général pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

RS-131-19

Desjardins : Accès D Affaires

Considérant que Desjardins a modifié le compte de la municipalité en obligeant la double signature électronique;

Considérant que M. le maire n'est pas en permanence au bureau;

Considérant que la manière de fonctionner antérieurement convienne mieux pour la gestion courant du compte de la municipalité;

En conséquence,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le directeur général a effectué toutes les transactions sur Accès D'Affaires à une signature.

Que le Directeur général devra signer les transferts et toutes les opérations bancaires par le maire ou le maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité

RS-132-19

Location plaque vibrante

Un contribuable demande de louer la plaque vibrante pour des travaux chez lui.
Nous n'avons pas de tarif pour ce genre d'équipements.

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington n'autorise pas la location de la plaque vibrante.

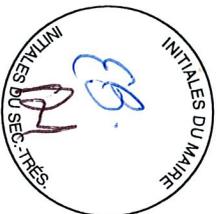
Adoptée à l'unanimité

RS-133-19

Roger A. Pelletier

Reçu un état de compte concernant un achat le 07 mai 2013. Après vérification auprès de Me Gilles Moreau, il y aurait prescription.

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu



No de résolution
ou annotation

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate Me Gilles Moreau, avocat à signifier l'avis concernant la prescription en rapport avec cet achat.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de ses diverses rencontres et Mme Linda Levesque donne le compte-rendu de la réunion de la RIDT

Période de questions

- Une contribuable demande d'intervenir en rapport avec les conteneurs au 6^e Rang
- Un contribuable questionne concernant l'achat d'un nouveau camion d'hiver

Levée de l'assemblée

À 21h00, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion spéciale du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mercredi 24 juillet 2019 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Jean-Noël Moreau, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-134-19

Lecture et adoption de l'avis de convocation

M. le maire fait lecture de l'avis de convocation. Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation.

Il est proposé par Jean-Noël
et résolu

d'accepter l'avis de convocation tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

Modification au règlement 307-2019

Il est proposé par Patrick Michaud

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington modifie le règlement 307-2019 comme suit :

1. En retirant le premier attendu;
2. En ajoutant le texte à la fin de l'article 2

tel qu'il appert de l'estimation du coût d'achat préparé par monsieur Denis Moreau, en date du 6 mai 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes A

Adoptée à l'unanimité

RS-136-19

Glissières

Les glissières devront être réparées, car elles seront trop basses suite aux travaux de rechargement et d'asphaltage prévus. Une soumission a été demandée auprès des Entreprises Rémi Charest. Jean-Noël Moreau a vérifié l'ensemble des travaux à réaliser sur les glissières et il est d'avis de donner aux Entreprises Rémi Charest la pose de la lisse, ce qui permettra à BML de pouvoir paver jusqu'à la glissière plus facilement. Les coûts estimés des travaux se chiffrent à 24,012.40 \$ en ayant enlevé le 15,000.\$ pour la pose de la lisse par BML

Après délibération,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise les travaux de rénovation des glissières sur la route du Lac-Jerry (Rte Les Étroits) et que les travaux seront inclus dans le projet de subvention au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales.

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée

À 19h43, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.